



L'an deux mille vingt-quatre le 12 du mois de décembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 6 décembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel - M. BATHELEMY Philippe – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. MARTIN Christophe - M. HOLZER Alain - M. WARION Jacques - M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine
M. MEVELLEC Mickaël - M. HUILIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe – M. BRIDARD Jean Marc
M. BERNARD Philippe – Mme DUMAY Christine – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas - M. MATHIEU Denis
M. VINCENT Yvon - M. CERUTTI Alain

Procurations – M. BASTIEN Claude à M. CERUTTI Alain – M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. FAUCHEUR Dominique à Mme FRANCOIS Valérie – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja à M. BARTHELEMY Philippe
M. MOUGINET Dominique à M. HENQUEL Patrick – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. OLIVIER Michel à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony

Excusé(s) : Mme MARANDE Carole – M. JOLY Philippe – M. DIEDLER Franck -

Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie

L'assemblée dénombreait : **43 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 35

Pouvoirs : 8

Excusés : 3

Votants : 43

Date d'affichage : 16 décembre 2024

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 43

Contre :

Absentions :

HABITAT

11/12/2024

Désignation de l'opérateur pour la mise en œuvre des volets 1 et 2 du Pacte Territorial France Rénov' (2025-2027)

Yannick FAGOT REVURAT vice président en charge de l'habitat, rappelle les missions du dispositif national France Rénov' et des volets associés dans le cadre du Pacte Territorial.

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANAH en date du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov',

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANAH n°2024-06 du 12 juin 2024 modifiant la délibération 2024-06 relative à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov',

Considérant les enjeux de la transition énergétique et la nécessité de favoriser la rénovation énergétique des logements, l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi que la lutte contre le logement indigne,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de s'investir pleinement dans la mise en œuvre de ces actions, au service des particuliers et des acteurs locaux, afin de favoriser la transition énergétique et l'amélioration des conditions de logement",

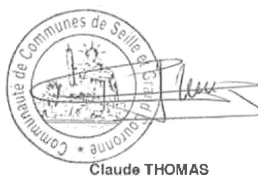
Considérant la compétence et l'expérience de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Nancy-Grands Territoires, ainsi que son expertise dans l'accompagnement des projets de rénovation,

Il est donc proposé :

- **De désigner l'ALEC** comme opérateur principal pour la mise en œuvre des volets 1 et 2 du Pacte Territorial France Rénov' sur le territoire de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné ;
- **D'autoriser** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les avenants nécessaires pour la mise en œuvre des actions dans le cadre des volets 1 et 2 du Pacte Territorial France Rénov' ;
- **D'engager** un financement annuel de 22 000 euros, sur une période de 3 ans (2024-2027) à destination de l'ALEC pour l'exercice de ses missions liées aux volets 1 et 2 du Pacte Territorial France Rénov' ;
- **De suivre et évaluer** les actions mises en œuvre par l'ALEC à travers la présentation d'un bilan annuel au Conseil Communautaire (au plus tard le 31 mars de l'année N pour l'année N-1) ;

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Désigne l'ALEC** comme opérateur principal pour la mise en œuvre des volets 1 et 2 du Pacte Territorial France Rénov' sur le territoire de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné ;
- **Autorise** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les avenants nécessaires pour la mise en œuvre des actions dans le cadre des volets 1 et 2 du Pacte Territorial France Rénov' ;
- **Engage** un financement annuel de 22 000 euros, sur une période de 3 ans (2024-2027) à destination de l'ALEC pour l'exercice de ses missions liées aux volets 1 et 2 du Pacte Territorial France Rénov' ;
- **Suit et évalue** les actions mises en œuvre par l'ALEC à travers la présentation d'un bilan annuel au Conseil Communautaire (au plus tard le 31 mars de l'année N pour l'année N-1) ;



Claude THOMAS
2024.12.16 14:49:09 +0100
Ref:7818455-11734521-1-D
Signature numérique
le Président